

Niveau 2 : en circonscription, contractualisation avec la famille

EN CAS DE CRISES RÉPÉTÉES ET/OU DE BLOCAGE AVEC LA FAMILLE

Perturbant l'enfant et/ou la communauté scolaire

L'enseignant via le directeur ou la directrice demande une intervention de l'IEN de la circonscription de l'école concernée en transmettant une synthèse factuelle des observations, adaptations et démarches effectuées. Ces informations essentielles permettent la compréhension et la prise en compte rapide de la situation.

La circonscription peut missionner une demande d'observation en classe auprès d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant chargé de mission.

L'enseignant chargé de mission ou le conseiller pédagogique rencontre l'enseignant et/ou l'équipe éducative, il observe en classe ou à l'occasion d'une autre activité pédagogique la manifestation des problèmes et tente d'en déterminer l'origine...

... propose des pistes permettant à l'enseignant de modifier certaines pratiques pour tenter d'anticiper les crises ou de les contenir si cela est possible.

... informe l'IEN de la circonscription concernée et expose les possibilités d'accompagnement ou d'action.

... sollicite les membres de la circonscription ASH pour un accompagnement personnalisé.

L'IEN invite la famille et la reçoit, dans le cadre d'une équipe éducative, avec un autre personnel (directeur, enseignant de l'enfant). L'enfant peut être présent, selon son âge et ses difficultés. L'IEN fait des propositions et passe contrat avec les parents, en s'appuyant sur leurs souhaits et sur ceux de l'enfant :

- incitation à renouer les liens avec l'école
- aménagement de la scolarité
- changement d'école
- proposition de soin en lien avec le médecin scolaire
- proposition de rencontre avec l'enseignant référent.

EN CAS D'ÉCHEC DES PROPOSITIONS ET PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS OU SI LA FAMILLE REFUSE LE RENDEZ-VOUS AVEC L'IEN

L'IEN de circonscription s'assure d'une rencontre entre la famille et un autre professionnel de proximité (AS, médecin, infirmière, psychologue scolaire) qui peut jouer le rôle de tiers.

Il s'agit d'engager une médiation avec la famille afin de ne pas rompre le lien avec l'école.